

Fiche signalétique



Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	: Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)
Code du produit	: 8.20797
Synonyme	: Methylenediphenylene diisocyanate
Utilisations	: Applications industrielles: Réactif analytique.
Manufacturier	: EMD Chemicals Inc. P.O. Box 70 480 Democrat Road Gibbstown, NJ 08027 856-423-6300 Technical Service Monday - Friday: 8:00 - 5:00 PM
Date de validation	: 9/19/2007.
Date d'impression	: 9/19/2007.
En cas d'urgence	: 800-424-9300 CHEMTREC (USA) 613-996-6666 CANUTEC (Canada) 24 Hours/Day: 7 Days/Week

Section 2. Identification des Risques

État physique	: Liquide. (Liquide visqueux.)
Odeur	: Faiblement Aromatique.
Statut OSHA/HCS	: Ce matériel est considéré dangereux par la norme de communication de risque d'OSHA (29 CFR 1910.1200).
Vue d'ensemble des urgences	: AVERTISSEMENT!

NOCIF SI INHALÉ OU AVALÉ.

CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU.

PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES CUTANÉES ET DANS LES VOIES RESPIRATOIRES.

CAUSE DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : POUMONS, VOIES RESPIRATOIRES, OEIL, LENTILLE OU CORNÉE, NEZ, SINUS, GORGE.

PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU.

Forme les mélanges explosifs avec de l'air sur le chauffage intense.

Ne pas ingérer. Éviter le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Contact cutané. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux	: Irritant pour les yeux.
Peau	: Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Inhalation	: Toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Ingestion	: Toxique en cas d'ingestion.
Effets cancérogènes	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets mutagènes	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Suite à la page suivante

Section 2. Identification des Risques

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale, ou une dermatose. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles pulmonaires. Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation chronique des yeux et une grave irritation de la peau. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 3. Composition et Information sur les Ingrédients

États-Unis

<u>Nom</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>% selon OU par Poids</u>
Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)	101-68-8	100

Section 4. Premiers Soins

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les vêtements contaminés à fond avec de l'eau avant de vous déshabiller ou portez des gants. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra PORTER UN MASQUE ADÉQUAT OU UN RESPIRATEUR AUTONOME. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra PORTER UN MASQUE ADÉQUAT OU UN RESPIRATEUR AUTONOME. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Section 5. Mesures de Lutte Contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Combustible en présence de chaleur ou de flamme.
- Produits de la combustion** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂), oxydes d'azote (NO, NO₂ etc.).
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : Non disponible.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque spéciale sur les risques d'explosion** : Forme des mélanges explosifs avec l'air en cas de chauffage intense. Possibilité de dégagement de vapeurs ou gaz de combustion dangereux en cas d'incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher.

Section 6. Mesures à prendre en cas de Dispersion Accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié.
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit avec une pelle et le placer dans un récipient à fermeture hermétique imperméable à l'eau en vue de l'élimination. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Section 7. Manutention et Entreposage

- Manutention** : Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.
- Autres informations** : Store at +15° to +25°C. (59° to 77° F)

Section 8. Contrôle de l'exposition et Protection Individuelle

Nom du produit

États-Unis

Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)

Limites d'exposition

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2006).

TWA: 0.05 mg/m³ 8 heure/heures.

TWA: 0.01 ppm 8 heure/heures.

NIOSH REL (États-Unis, 12/2001).

CEIL: 0.2 mg/m³ 10 minute/minutes.

CEIL: 0.02 ppm 10 minute/minutes.

TWA: 0.05 mg/m³ 10 heure/heures.

TWA: 0.005 ppm 10 heure/heures.

OSHA PEL (États-Unis, 8/1997).

CEIL: 0.2 mg/m³

CEIL: 0.02 ppm

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

CEIL: 0.2 mg/m³

CEIL: 0.02 ppm

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Suite à la page suivante

Section 8. Contrôle de l'exposition et Protection Individuelle

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si le travail de l'agent engendre poussières, fumées, vapeur ou buée, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent aux aérocontaminants au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Protection individuelle

Yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières.
Recommandé : masque facial

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Corps: Recommandé : Vêtement de protection complet. ou tablier de protection en mailles métalliques et gants

Respiratoire : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
Recommandé : Masque à gaz. Utiliser uniquement un appareil respiratoire approuvé ou certifié ou son équivalent. Masque anti-vapeurs ou appareil de protection respiratoire autonome (APRA).

Mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Recommandé : caoutchouc butyle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Section 9. Propriétés physiques et Chimiques

État physique : Liquide. (Liquide visqueux.)
Point d'éclair : Coupe fermée: 196°C (384.8°F).
Limites d'inflammabilité : Seuil minimal: 0.4%
Couleur : Brun.
Odeur : Faiblement Aromatique.
Poids moléculaire : 250.26 g/mole
Formule moléculaire : C15-H10-N2-O2
Point d'ébullition/condensation : Se décompose.
Point de fusion/congélation : 10°C (50°F)
Densité de vapeur : >1 (Air = 1)

Section 10. Stabilité et Réactivité

- Stabilité du produit et réactivité** : Le produit est stable.
- Conditions d'instabilité** : Humidité. Décomposition avec formation CO₂. Danger of bursting!
- Incompatibilité avec différentes substances** : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes. Possibilité de réactions violents avec: / décomposition (Dégagement de:carbon dioxide) avec: eau. acides, bases, alcools, amines.
- Conditions de réactivité** : Forme des mélanges explosifs avec l'air en cas de chauffage intense. Possibilité de dégagement de vapeurs ou gaz de combustion dangereux en cas d'incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher.

Section 11. Information Toxicologique

Données toxicologiques

États-Unis

<u>Nom du produit ou de l'ingrédient</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)	DL50	9200 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	2200 mg/kg	Orale	Souris

- Effets chroniques sur les humains** : **EFFETS CANCÉROGÈNES 3** (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon OU par CIRC.
Cause des lésions aux organes suivants : poumons, les voies respiratoires supérieures, oeil, lentille ou cornée, nez/sinus, gorge.

- Autres effets toxiques sur les humains** : N'est pas considéré toxique pour les humains.

Effets spécifiques

- Effets cancérogènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets mutagènes** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- Yeux** : Irritant pour les yeux.
- Peau** : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Section 12. Information sur l'écologie

- Précautions environnementales** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Produits de dégradation** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO₂) et de l'eau, oxydes d'azote (NO, NO₂ etc.).
- Toxicité des produits de biodégradation** : Le produit et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

- Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Il se peut que les réglementations locales soient plus rigoureuses que les exigences régionales ou nationales.


Les informations présentées ci-dessous ne s'appliquent qu'aux matières telles qu'elles sont livrées.

L'identification basée sur la ou les caractéristiques ou sur la liste peut ne pas être applicable si les matières ont été utilisées ou autrement contaminées. C'est au producteur des déchets qu'il incombe de définir la toxicité et les propriétés physiques des matières générées afin de déterminer l'identification appropriée des déchets et les méthodes de mise au rebut adéquates conformes aux réglementations applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES

D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

Section 14. Information relative au Transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	UN2810	Liquide Toxique, Organique, N.O.S. (Méthylenediphénylene Diisocyanate)	6.1	II		Quantité à déclarer 5000 lb (2268 kg)

GE* : Groupe d'emballage

Section 15. Information Réglementaire

États-Unis

Classification HCS : Matières toxiques
Substance irritante
Matière sensibilisante
Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis : TSCA 8(b) inventaire: Référencé

SARA 302/304/311/312 substances extrêmement dangereuses: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304 plan d'urgence et préavis: Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)

SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates): Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)

CWA (Clean Water Act) 307: Aucun produit n'a été trouvé.

CWA (Clean Water Act) 311: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances toxiques réglementées: Aucun produit n'a été trouvé.

Section 15. Information Réglementaire

SARA 313

	<u>Nom du produit</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Concentration</u>
Feuille R - Exigences en matière de rapport	: Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)	101-68-8	100
Avis du fournisseur	: Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)	101-68-8	100

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État : Pennsylvanie RTK: Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates): (risque pour l'environnement, risque générique pour l'environnement)
Massachusetts RTK: Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)
New Jersey: Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-1A: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TRÈS TOXIQUE).

LIS ACPE/LNIS ACPE : LIS ACPE: Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le RPC et la FTSS contient toute l'information exigée par le RPC.

Réglementation de l'Union Européenne

Mentions de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'UE.

Réglementations Internationales

Listes internationales : Australie (NCINAS): Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)

Chine: Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)

Classe maritime de l'Allemagne: Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)

Japon (METI): Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)

Corée (TCCL): Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)

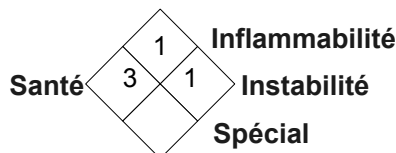
Philippines (RA6969): Diphénylméthane 4,4'-diisocyanate (mélange de di-et and triisocyanates)

Section 16. Renseignements Supplémentaires

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : AVERTISSEMENT!

NOCIF SI INHALÉ OU AVALÉ.
CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU.
PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES CUTANÉES ET DANS LES VOIES RESPIRATOIRES.
CAUSE DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : POUMONS, VOIES RESPIRATOIRES, OEIL, LENTILLE OU CORNÉE, NEZ, SINUS, GORGE.
PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU.
Forme les mélanges explosifs avec de l'air sur le chauffage intense.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Section 16. Renseignements Supplémentaires

Avis au lecteur

Les déclarations de ce document sont basées sur des données techniques jugées fiables par EMD Chemicals Inc. Elles sont offertes uniquement dans le but d'informer et de guider un personnel correctement formé et possédant les capacités techniques nécessaires dans la manipulation préventive et d'urgence des matières. L'utilisateur doit traiter ces données comme additionnelles aux autres informations qu'il a récoltées. Il doit déterminer indépendamment si les informations provenant de toutes sources sont appropriées et complètes, pour assurer une utilisation, un stockage et une évacuation corrects des matières, la sécurité et la santé des employés et des clients et la protection de l'environnement. **EMD CHEMICALS INC. NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, CONCERNANT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS CE DOCUMENT OU DU PRODUIT CONCERNÉ PAR LESDITES INFORMATIONS.**